



Municipalité de Clarenceville

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Clarenceville tenue en présentiel, **ce 3^e jour du mois de février 2026** à 20 h à la salle du centre communautaire sis au 1, rue Tourangeau, sous la présidence de M. Chad Whittaker, maire.

Sont présents :

Siège n° 1: Aryanne Beaudin Tessier
Siège n° 2: Gaëtan Lafrance (absent)
Siège n° 3: Karine Beaudin

Siège n° 4 : Pellegrino Ruggiero
Siège n° 5: David Branch
Siège n° 6: David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire M. Chad Whittaker.

Est également présente, madame Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-02-049

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 : PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Clarenceville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la firme Prudent Groupe conseil sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** Et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le rapport annuel 2025 du plan municipal de sécurité civile de la municipalité de Clarenceville soit déposé et adopté.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée le 4 février 2026

Madame Sonia Côté, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière